

Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique



Secrétariat Exécutif

**RAPPORT FINAL DE LA REUNION PREPARATOIRE A LA 3^{EME} SESSION DU
GROUPE DE TRAVAIL CHARGE D'AMENDER LA CONVENTION ICCAT**

Casablanca (Maroc), 13-14 Avril 2015

NOTE CONCEPTUELLE

Organisation d'une réunion préparatoire à la 3ème réunion du groupe de travail chargé d'amender la convention de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT / CICTA)

Contexte :

En vue de renforcer l'organisation (Résolution 06-18) et compte tenu des faits nouveaux intervenus dans la gouvernance des pêcheries internationales pertinentes depuis la signature de la Convention en 1966, un groupe de travail sur le futur de l'ICCAT a été créé. Ce Groupe de travail a rendu ses conclusions en 2012, reconnaissant la nécessité d'apporter des amendements à la Convention. Deux réunions du GT ont suivi, la première à Sapporo, Japon, les 10-12 juillet 2013 et la seconde à Barcelone, Espagne, les 19-21 Mai 2014. Ces réunions ont procédé à la proposition de certains amendements. La troisième réunion du groupe de travail, qui se tiendra les 13-14 Avril 2015, Coral Gables, FL (Etats-Unis), constitue une opportunité pour les Etats membres de la COMHFAT d'émettre des recommandations communes sur ces propositions, voire même d'en proposer de nouvelles.

Une réunion préparatoire à cette 3^{ème} réunion du groupe de travail est donc nécessaire à cet effet.

Dates et lieu de la troisième réunion du groupe de travail chargé d'amender la convention de l'ICCAT :

18-22 mai 2015, Coral Gables, FL (Etats-Unis)

Dates et lieu de la réunion préparatoire organisée par la COMHAFAT:

13-14 mai 2015, Casablanca, Maroc

Participants :

Représentants des Etats membres de la COMHAFAT, secrétariat exécutif de la COMHAFAT, invités.

Objet de l'atelier préparatoire :

Elaborer une position commune des Etats membres de la COMHAFAT afin d'émettre des recommandations auprès du groupe de travail de l'ICCAT.

Thèmes abordés lors de l'atelier préparatoire :

1. Présentation de la Convention de l'ICCAT de 1966 : contexte et contenu
2. Rappel sur le processus d'amendement de la Convention, en cours depuis 2009
3. Résumé des amendements proposés jusqu'à présent sur la base des rapports du groupe de travail (des 2 réunions précédentes)
4. Position des principales CPC (UE, USA, Japon)
5. Débat entre les Etats membres de la COMHAFAT sur leurs positions, afin d'aboutir à des recommandations communes

Organisation :

Afin de parvenir à élaborer des recommandations communes, claires et concises, axées sur les intérêts des Etats membres de la COMHAFAT, des documents préparatoires seront envoyés au préalable aux participants afin de leur permettre de se préparer au mieux à cet atelier.

Chaque participant sera invité à émettre des commentaires et suggestions sur ces documents, et à proposer des axes pour les recommandations, dans les plus brefs délais avant la tenue de l'atelier préparatoire.

Lors de l'atelier, une présentation succincte de ces documents sera réalisée, en préalable aux débats qui permettra d'aboutir à des recommandations communes.

Ci-dessous, un projet d'agenda de la réunion préparatoire.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation de la rencontre

3. Présentation de la Convention ICCAT

(Synthèse de l'examen de la convention de l'ICCAT à la lumière des questions identifiées par le groupe de travail sur le futur de l'ICCAT)

4. Processus d'amendement de la Convention ICCAT

a. Historique

b. Les amendements proposés

i. Le champ d'application de la Convention

- Conservation et gestion des requins
- Droits, devoirs et juridiction des Etats

ii. Les principes généraux (les approches écosystémique et de précaution, la transparence, etc...)

iii. Processus et procédure de prise de décisions

iv. Procédures d'objection

v. Règlement des différends

5. Positions des principales CPC

6. Discussion (harmonisation des positions)

7. Participation à la réunion du GT de Corral Gables (Floride) du 18 au 22 Mai 2015

8. Informations et logistique

9. Autres questions

10. Adoption du rapport et clôture

COMPTE-RENDU

1. Dans le cadre de son Plan d'action 2015-2016 approuvé par la 9^{ème} session ordinaire de la Conférence des Ministres de septembre 2014, la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les États Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT) a organisé les 13 et 14 avril 2015 à Casablanca (Maroc), une réunion préparatoire à la 3^{ème} session du Groupe de travail chargé d'amender la Convention ICCAT (GT) qui se tiendra les 18-22 mai 2015 à Miami (Etats Unis).
- 2 Cette réunion a vu la participation des représentants des États membres de la COMHAFAT ci-après : Angola, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Guinée, Liberia, Maroc, Mauritanie, Nigeria, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal et Sierra Leone. Ont également pris part à cette rencontre, le Secrétaire Exécutif de l'ICCAT et les représentants du LDAC (Long Distance Advisory Council).
- 3 La liste des participants et l'ordre du jour sont joints au présent rapport.
- 4 Les travaux de cette réunion se sont déroulés sous la présidence de la Côte d'Ivoire, représentée par Monsieur Bina FOFANA. Les délégués du Sénégal et du Nigéria, ont été désignés comme rapporteur de la rencontre.
- 5 La cérémonie d'ouverture des travaux de cette réunion a été marquée par les mots de bienvenue du représentant de la Côte d'Ivoire, du représentant du Royaume du Maroc, les interventions des Secrétaires Exécutifs de l'ICCAT et de la COMHAFAT.
- 6 Dans son mot d'ouverture, le représentant de la Côte d'Ivoire a adressé ses félicitations au Secrétariat de la COMHAFAT pour l'organisation de cette réunion et a souhaité la bienvenue aux représentants des États membres de la COMHAFAT. Il a ensuite situé le contexte de la tenue de la présente réunion en précisant qu'elle s'inscrit en droite ligne des objectifs de la COMHAFAT, notamment la défense des intérêts des États membres et leur participation effective dans les réunions internationales.

- 7 Dans son mot de bienvenue, Monsieur Taoufik EL KTIRI, représentant du Département de la Pêche Maritime du Maroc a souhaité la bienvenue aux représentants des États membres de la COMHAFAT, au Secrétariat Exécutif de l'ICCAT et aux organisations invitées et a exprimé l'honneur du Maroc d'abriter cette réunion.
- 8 Le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT a souhaité aux participants la bienvenue au Royaume du Maroc et a précisé que cette rencontre intervient en prélude à la 3^{ème} et dernière session du GT chargé d'amender la Convention de l'ICCAT qui se tiendra du 18 au 22 mai 2015 à Miami.
- 9 Le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT a estimé que la prochaine réunion du GT est une ultime opportunité pour mieux harmoniser et faire entendre la voix des Etats membres sur les questions soulevées et assurer leur participation effective dans l'amendement de la Convention ICCAT.
- 10 Il a également remercié à travers l'OFCE, le Japon pour sa contribution à l'organisation de cette rencontre.
- 11 Le Secrétaire Exécutif de l'ICCAT a remercié les organisateurs pour l'invitation qui lui a été adressée et a exprimé sa joie d'assister à cette réunion préparatoire, avant d'émettre son espoir que la 3^{ème} session du Groupe de Travail soit fructueuse et réponde aux attentes des Etats membres de la COMHAFAT, Parties à la Convention de l'ICCAT.
- 12 Après approbation de l'ordre du jour, des mots de remerciement à l'adresse de la COMHAFAT pour son initiative ont été prononcés par les représentants des Etats membres participant à cette rencontre.
- 13 Les travaux de cette réunion ont été animés par Dr Anaïd PANOSSIAN, expert juridique, qui a fait une présentation sur la Convention de l'ICCAT et sur le processus de réforme enclenché par cette organisation au milieu des années 90. Cet exposé a placé la réforme dans son contexte, à savoir la mise en place de mécanismes de coopération stables pour mieux gérer les pêcheries internationales et la nécessité de renforcer les organisations régionales de gestion de la pêche (ORGP) pour améliorer leur efficacité et leur transparence.
- 14 Les participants ont été informés que l'ICCAT en tant que ORGP chargée de gérer des pêcheries d'une importance capitale pour les économies et la sécurité alimentaire des Etats membres, n'a pas échappé à cette mutation. En effet, la Convention de l'ICCAT datant de 1966, il est apparu nécessaire de la mettre à jour au regard du droit international et de la gouvernance des pêches qui ont évolué depuis son adoption.
- 15 L'exposé a mis en avant le processus de réforme de la Convention entamé par l'ICCAT depuis 2005, avec notamment la constitution d'un groupe de travail sur le futur de l'ICCAT (2006) qui a conclu en 2012 au terme de trois réunions

que des amendements à la Convention étaient nécessaires et la Commission a institué à cet effet le Groupe de Travail spécifiquement dédié à l'amendement de la Convention.

16 Le consultant a présenté la méthodologie retenue par le groupe de travail qui s'articule autour de deux axes :

- L'élaboration des amendements relatifs aux questions fondamentales (champ d'application, prise de décision, vote, procédure d'objection, règlement des différends et participation des non-Parties) ;
- La formulation de projets de recommandations ou des amendements en ce qui concerne l'approche de précaution, les considérations éco-systémiques, le renforcement des capacités des pays en développement, l'allocation de possibilités de pêche et la transparence.

17 Madame PANOSSIAN a ensuite présenté un résumé des propositions d'amendements élaborées par le Groupe de travail lors de ses deux réunions de 2013 à Sapporo (Japon) et de 2014 à Barcelone (Espagne) ainsi que les positions des certaines Parties contractantes sur la révision de la Convention. Les participants ont été invités à exprimer leurs points de vue par rapport aux propositions d'amendements élaborées par le Groupe de travail et à formuler d'éventuelles propositions à ce sujet.

18 A l'issue des discussions les participants se sont entendus sur les points suivants :

- ***Champ d'application de la convention, notamment la conservation et la gestion des requins*** : les participants se sont accordés sur le contenu de la première proposition rédactionnelle de l'article IV proposée par le groupe de travail, qui inclut les requins, sous réserve d'une amélioration de la rédaction précisant que les espèces exclues du champ d'application soient mentionnées en fin de texte. Les Parties se sont également entendues pour remplacer les termes [publique ou privée] par [officielle] pour les institutions ou organisations chargées de transmettre des informations relatives aux pêcheries gérées par l'ICCAT.

Par ailleurs, s'agissant de la proposition faite par le Ghana relative à la pêche artisanale et son rôle pour la sécurité alimentaire, les Etats ont convenu de se concerter avec le Ghana préalablement à la réunion du groupe de travail de Miami.

- ***Processus et procédures de la prise de décisions*** :
 - ***Délai d'entrée en vigueur des recommandations*** : les Parties soutiennent la réduction à 4 mois au lieu de 6 délais d'entrée en vigueur.
 - ***Normes de vote*** : les Parties soutiennent la proposition rédactionnelle du groupe de travail, qui préconise que le consensus demeure la règle

générale. Les parties se sont accordées également qu'en l'absence de consensus, il sera procédé au vote. Dans ce cas, les décisions sont prises à la majorité des 2/3 et les absentions ne sont pas prises en compte.

- **Procédure d'objection** : les Parties soutiennent dans sa globalité la proposition du groupe de travail qui permet de mieux encadrer les procédures d'objection.
 - **Règlement des différends** : une proposition de texte sera élaborée par les membres de la COMHAFAT d'ici la réunion de Miami.
 - **Participation des non-Parties** : les Parties conviennent d'encourager l'intégration d'autres Parties non-contractantes mais s'opposent au changement du dépositaire de la Convention.
- **Principes directeurs** : Les Parties se sont entendues pour inclure comme principes directeurs dans la Convention :
- l'approche de précaution ;
 - les considérations écosystémiques, tout en précisant que la rédaction devrait prendre en compte les difficultés de mise en œuvre, particulièrement au niveau des pays en développement;
 - le renforcement de la capacité des Etats en développement et l'assistance qui leur est fournie, et plus particulièrement en ce qui concerne la recherche scientifique et la lutte contre la pêche INN ;
 - la transparence et l'allocation des possibilités de pêche ;
- S'agissant de la révision de l'article II de la Convention proposée par le Ghana, qui consacre le respect des droits souverains des Etats côtiers dans les eaux sous leur juridiction, les Parties soutiennent le principe de cette proposition. Les Parties attendent la nouvelle version du Ghana et des Etats-Unis afin de pouvoir l'examiner.
- Enfin, concernant le régime des contributions, en cas de discussions, les Parties conviennent de le faire figurer dans le règlement financier.

19 Les Parties ont décidé de confier à la Côte d'Ivoire, en sa qualité de Président en exercice de la COMHAFAT, la présentation de leurs positions tel que convenues lors de cette rencontre préparatoire, au Groupe de travail chargé d'amender la Convention et à la Commission lors de sa prochaine session.

20 S'agissant de la participation des Etats membres de la COMHAFAT à la 3ème réunion du groupe de travail chargé d'amender la Convention (ICCAT), le Secrétariat exécutif a rappelé les dispositions logistiques prises à cet effet. Il a été notamment annoncé que la COMHAFAT prendra en charge les frais de participation d'un représentant par Etat membre. l'attention des participants a

attiré sur l'urgence des démarches nécessaires pour l'obtention des visas d'entrée aux Etats Unis.

21 Autres questions :

- Le délégué de Cabo Verde a soulevé la question des arriérés de cotisation de son pays vis-à-vis de l'ICCAT et de son intention de demander un moratoire sur celles-ci. Après discussion, les parties ont convenu :
 - d'exhorter les pays membres à régler leurs cotisations ;
 - d'adresser au Secrétariat de l'ICCAT un courrier proposant un échéancier pour le règlement de leurs arriérés ;
 - de soutenir tout Etat membre dans cette démarche.
- Il a également proposé de mener au sein de la COMHAFAT une réflexion sur les accords de pêche dans une perspective régionale.
- A la fin de la réunion, les représentants de LDAC ont pris la parole pour remercier la COMHAFAT de les avoir invités à ses travaux et ont rappelé leur volonté de collaborer d'avantage avec cette organisation sur la base des principes de bonne gouvernance de la pêche tel que contenus dans MoU signé en 2013 entre les 2 institutions.

22 Le présent rapport a été adopté à l'unanimité et la séance a été levée à 13 heures 56 mn.

Liste des participants

Pays	Nom et Prénom	Coordonnées	
Angola	<i>João Paulo de Carvalho</i>	Ingénieur	Tel : +244 941 04 02 39 +244 998 91 85 63 Email : dasimpleman@gmail.com
Cap Vert	VIEIRA, Juvino Mendes	Directeur Général des Ressources Marines	Tél : +238 261 37 61/261 3758 Gsm : + 238 515 90 07/995 66 37 Email : juvino.vieira@dgpescas.gov.cv juvinovieira@gmail.com
	Carlos A. Monteiro	Technicien Supérieur Responsable de la Gestion de Ressources des requins.	Tél : + 238 232 13 73 / 74 Gsm : + 238 986 48 25 Email : Monteiro.carlos@indp.gov.cv
Côte d'Ivoire	Fofana BINA	Sous-Directeur des Pêches	Tel : +225 21 35 63 15 Gsm: (+225) 07 655 102 / 03 262 627 Email : binafof@yahoo.fr
Guinée	Hassimiou Tall	Directeur de la Pêche	Email : tallhassimiou@yahoo.fr
Liberia	Philomena Tugbe Williams	Conseiller Adjoint	Gsm: + 231-886512004 Email: nyonimley@yahoo.com
Maroc	Taoufik El KTIRI	Directeur des Pêches Maritimes de l'Aquaculture, Département de la Pêche Maritime	Tél : (212)537 68 82 46 Gsm : (212)669 30 13 01 elktiri@mpm.gov.ma
	Hicham GRICHAT	MPM	grichat@mpm.gov.ma
	Fatima Zohra HASSOUNI	Chef de la Division de la Protection des Ressources Halieutiques	hassouni@mpm.gov.ma
Mauritanie	Azza CHEIKH JIDDOU	Directrice de l'Aménagement des Ressources et de l'Océanographie (DARO)	Tél : (+222) 45 29 13 39/ (+222) 45 29 54 41 Gsm : (+222) 22 42 10 07 / (+ 222) 46 97 00 31 Email : azzajiddou@yahoo.fr

Nigeria	Aderemi O. ABIOYE	Directeur des Pêches	Gsm : +234-805-211-2270 Email : Remyemi2@yahoo.com
Sao Tomé et Príncipe	Joao Gomes Pessoa Lima	Directeur Générales des Pêches	Tél : + 239 222 28 28 Gsm : +239 990 46 83 Email : jpessoa6@hotmail.com dirpescal@cstome.net
Sénégal	Faye Adama	Chef de la Division Sécurité	Tel : +221 860 28 80 Gsm : 221 77 565 69 58 Email : Adafaye2000@yahoo.com
Sierra Leone	Mohamed Bushura U Cole	Directeur adjoint des Pêches	Email : bushuracole@yahoo.com
Espagne	Driss Meski	Secrétaire Exécutif de l'ICCAT	Email : driss.meski@iccat.int
Espagne	Julio Moron	Secrétaire Général de LDAC	Julio.moron@opggac.org
	Rodriguez ALEXANDRE	Directeur Général de LADC	Alexandre.rodriguez@LDAC.eu
COMHAFAT ATLAFCO	BENABBOU Abdelouahed	Secrétaire Exécutif COMHAFAT/ATLAFCO	benabbou.comhafat@gmail.com
	Abdennaji LAAMRICH	Chargé de programme	Laamrich_naji@comhafat.org
	Karima CHOUKRANI	Secrétariat	mkarima241@gmail.com
	Mohammed HADDAD	Responsable Financier	Haddad.comhafat@gmail.com
	Karim BERRADA	Cadre	Berrada.comhafat@gmail.com
	Ali Bouali	Conseiller	Bouali195@gmail.com
	Atsushi ISHIKAWA	Expert en pêche OFCF Japon	a615@ruby.ocn.ne.jp

Mot d'ouverture du
Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT
Monsieur Abdelouahed BENABBOU

Messieurs les délégués des Etats membres de la COMHAFAT, Parties à la Convention de l'ICCAT

Monsieur le Secrétaire Exécutif de l'ICCAT,

Messieurs les représentants de LDAC,

Monsieur le représentant du Département des Pêches Maritimes du Royaume du Maroc,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord vous faire part de mon plaisir de participer avec vous à l'ouverture des travaux de cette rencontre des délégués des Etats membres de la COMHAFAT, parties à la Convention ICCAT.

Je saisis cette agréable occasion pour vous souhaiter à tous la bienvenue et un agréable séjour à Casablanca et pour vous remercier d'avoir bien voulu répondre favorablement à notre invitation.

Votre présence témoigne de l'intérêt que nous accordons tous au renforcement d'une coopération régionale entre nos différents pays et confirme notre volonté commune d'œuvrer collectivement pour renforcer la voix de l'Afrique au sein des fora de la pêche.

En effet, cette rencontre intervient, à l'initiative de la COMHAFAT et en prélude à la 3ème et dernière Session du Groupe de travail chargé d'amender la Convention de l'ICCAT qui se tiendra du 18 au 22 mai à Miami (Etats Unis).

Cette initiative s'inscrit parfaitement dans le 4ème axe du plan d'action de la COMHAFAT relatif au renforcement du groupe Afrique au sein des instances internationales de la pêche et approuvé par la Conférence des Ministres réunie lors de sa dernière session de Septembre 2014.

Elle a pour objectif principal de mieux préparer les délégués de nos Etats membres pour assurer une participation active aux propositions d'amendement de la Convention ICCAT. Cette rencontre représente donc une opportunité ultime de refléter et d'intégrer les points de vue et positions de notre groupe à la Convention ICCAT.

Durant ces deux journées, des discussions portant sur les éventuels amendements à apporter à la Convention afin de renforcer le fonctionnement de l'ICCAT, évaluer leurs implications juridiques et examiner les intérêts potentiels que peuvent en tirer nos Etats membres.

A l'issue de notre réunion, il est attendu que des recommandations, claires et concises, reflétant la position commune des Etats membres de la COMHAFAT axées sur leurs intérêts, soient élaborées pour être présentées au GT de l'ICCAT à Miami.

Avant de conclure mon intervention, je voudrais remercier tout particulièrement le Secrétariat Exécutif de l'ICCAT pour sa précieuse contribution aux préparatifs de cette rencontre, ainsi qu'aux représentants du Bureau Inter Africain des Ressources Animales (IBAR) pour leur présence remarquée et le long déplacement de Nairobi.

Mes remerciements s'adressent également aux Délégués des Etats membres, et les représentants des organismes invités pour leur participation qui contribuera sans nul doute à l'enrichissement de nos débats.

Je vous souhaite plein succès dans nos travaux et merci de votre attention.

Photos



COMHAFAT



Président, Côte d'Ivoire



ICCAT



Maroc



Cap Vert



Guinée



Nigeria



Angola



Sénégal



Sao Tomé et Príncipe



Mauritanie



Liberia



LADC



Sierra Leone